

En tant que professionnel de la formation, **adhérent de la Chambre Syndicale des Formateurs Consultants, je m'engage à respecter la Charte Déontologique et de Qualité Professionnelle de la Fédération des CSFC.**

Les CSFC considèrent comme essentiels le développement de la Qualité de la Formation, les libertés de création, d'expression et l'indépendance de pensée et d'action des Formateurs Consultants.

La Charte Professionnelle défend les principes éthiques et énonce les critères de professionnalisme.

CHARTÉ DÉONTOLOGIQUE DU FORMATEUR CONSULTANT

- 1- **Ethique**
Exerce son activité en étant responsable et indépendant dans le respect des valeurs et usages de la profession.
- 2- **Législation**
Connaît et respecte la législation en vigueur.
- 3- **Mission**
Accepte seulement les missions qui entrent dans son champ de compétences et qu'il est capable d'assurer avec professionnalisme.
- 4- **Responsabilité**
Assume, outre sa responsabilité personnelle, celle des co-traitants et collaborateurs.
- 5- **Efficacité**
Élabore des actions de formation qui tiennent compte des contraintes socio-économiques, des besoins des clients et de l'atteinte des objectifs.
- 6- **Evaluation**
Fait évaluer ses actions en fonction des modalités contractuelles, intègre les observations des acteurs concernés, en remet la synthèse au client.
- 7- **Confidentialité**
Applique la règle absolue du secret professionnel dans le cadre de ses missions.
- 8- **Facturation**
Veille à établir le juste rapport qualité-prix de sa prestation.
- 9- **Arbitrage**
En cas de différend, s'efforce de rechercher une solution amiable. Propose, si nécessaire, un arbitrage par la Chambre Syndicale.
- 10- **Solidarité**
Fait preuve de solidarité, coopère avec ses confrères et facilite leur intégration dans la profession.
- 11- **Image de marque**
Donne une image valorisante de la profession.

12- Rayonnement

Participe au développement de la notoriété de la CSFC.
Fait connaître et respecter les principes de la Charte Déontologique et de Qualité Professionnelle du Formateur Consultant.

CHARTÉ QUALITÉ PROFESSIONNELLE DU FORMATEUR CONSULTANT

- 1- Fait preuve de **rigueur** et de **savoir-faire** dans tous ses actes professionnels.
- 2- Consacre le temps et les moyens nécessaires **à sa formation et à son perfectionnement**. Procède de la même manière avec ses collaborateurs.
- 3- Se donne les moyens de mener avec pertinence les phases de **l'ingénierie formation** :
 - maîtrise **l'analyse de la demande**
 - cerne les objectifs de l'entreprise
 - détecte les **besoins des personnes** à former
 - conçoit et/ou applique le **cahier des charges**
 - vérifie la **validité des acquis**
- 4- Est capable d'effectuer un audit et un diagnostic dans sa spécialité en établissant les recommandations qui s'imposent.
- 5- Tient compte des normes en vigueur.
- 6- Maîtrise un éventail de méthodes et moyens pédagogiques pour le développement de son activité, notamment ceux qui favorisent l'interactivité.
- 7- Conçoit ou choisit des supports pédagogiques adéquats.
- 8- Cite ses sources, respecte la propriété intellectuelle.
- 9- **Refuse les missions** pour lesquelles il lui est impossible de respecter les principes de la Charte Déontologique et de Qualité Professionnelle de la CSFC.



CARTE D'ADHÉRENT

Fédération des CSFC

Christel LABONDE

Adhésion 2022

Première adhésion

Vous cherchez une organisation capable de vous assurer une veille réglementaire et pédagogique ou encore un...

A adhéré le : 25/06/2022

Important : cette carte est unique

Pour contacter l'association

Fédération des CSFC

46 Boulevard de la Tour-maubourg

75007 - Paris

secretaire@csfc-federation.org

L'adhésion est soumise aux conditions générales d'utilisation de HelloAsso, ainsi qu'aux conditions particulières suivantes : L'adhésion est soumise au contrôle de la validité de cette carte. L'adhésion est non remboursable. En cas d'annulation, l'organisme pourra décider de vous rembourser. Lors de contrôles éventuels, vous devez être munis de cette carte ainsi que d'une pièce d'identité. Cette carte doit être conservée jusqu'à la fin de sa période de validité, déterminée par l'organisme. En tant qu'adhérent à l'organisme, vous vous engagez à respecter les règles de bonnes conduite fixées par ce dernier. **HelloAsso décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression de la carte HelloAsso dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence ou en cas de perte, vol ou utilisation illicite de la carte.** Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire une carte d'adhésion HelloAsso de quelque manière que ce soit. En cas de non respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, cette carte sera considérée comme non valide.

Cette carte d'adhérent a été éditée par  **helloasso** © 2022